

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe Outre-mer

Alors que la consommation mondiale de poisson ne cesse de croître, cet avis révèle que le secteur aquacole français souffre encore de nombreux blocages qui pèsent sur la rentabilité et freinent le développement de la filière.

Avec ses 97 % de zones économiques exclusives et ses conditions climatiques favorables permettant d'exploiter, de valoriser et de développer une filière économiquement soutenable et créatrice d'emploi, les Outre-mer disposent d'un socle de travail particulièrement riche.

Aujourd'hui, les productions locales, principalement basées sur la pisciculture, ne suffisent pas à satisfaire les fortes demandes des consommateurs ce qui, par conséquent, obligent le recours à l'importation massive.

Depuis de nombreuses années, les producteurs locaux tentent de surmonter leurs handicaps pour structurer l'activité afin de construire une filière pérenne. Néanmoins, l'aquaculture ultramarine n'arrive toujours pas à lever les obstacles structurels et environnementaux pour accroître sa productivité sur les marchés locaux ou se fixer des objectifs à l'export.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, chaque territoire présente des particularités mais partage aussi des problématiques identiques notamment concernant :

- les questions liées aux sites d'élevage et la gestion des risques climatiques ;
- l'appréhension des caractéristiques du marché et de son approvisionnement, c'est-à-dire l'influence des importations face à la production halieutique locale ;
- la structuration et l'organisation de la filière, essentiellement artisanale, pour traiter de la question des intrants, de la production des sujets d'élevage... ;
- la diminution des moyens de l'IFREMER avec des répercussions sur l'accompagnement scientifique et technique des producteurs ;
- ou encore l'adaptation des fonds européens pour les RUP et l'insuffisance des investissements publics pour les Collectivités d'Outre-mer.

Au regard des problématiques ultramarines, cet avis formule des réponses pragmatiques pour redynamiser la filière aquacole en mer et en eau douce, dont le potentiel permettrait l'autosuffisance alimentaire, la création d'emploi dans le respect de la biodiversité de ces territoires.

Cependant, ces perspectives ne pourront être atteintes sans l'implication du ministère des Outre-mer comme centre d'impulsion mais surtout sans une forte implication des collectivités locales dans la définition des schémas régionaux comme dans les plans de développement.

Au-delà d'une nécessaire révision de la gouvernance au niveau national, il appartient également aux acteurs de la filière de créer les conditions de leur regroupement en vue :

- de mutualiser, en amont, la gestion des écloséries et des géniteurs, en lien avec les centres de recherches;
- et, d'organiser la prise en charge de l'aval pour commercialiser, promouvoir et transformer les produits sur les marchés locaux et à l'export.

Enfin, ces défis ne pourront être relevés si la question du rééquilibrage des financements n'est pas posée. En effet, si le FEAMP permet la prise en compte de l'ensemble des surcoûts tout au long de la chaîne de production pour les RUP, les aides publiques doivent être fléchées et confortées pour les Collectivités d'Outre-mer.

L'émergence d'une véritable filière aquacole peut être une chance pour les économies ultramarines si l'État, les collectivités et les professionnels du secteur co-construisent les conditions de sa réussite.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.